

## Euthanasie: n'allons pas plus loin

Alors qu'un collectif de 156 députés a appelé à légiférer en faveur de l'euthanasie dans une tribune du *Monde* du 1<sup>er</sup> mars dernier, le philosophe et membre du conseil scientifique de la SFAP (Société française d'accompagnement et de soins palliatifs) **Damien Le Guay** appelle le président à ne pas cautionner une régression et abandonner les plus faibles.

Monsieur le président de la République, je vous le demande, de philosophe à philosophe, ne vous laissez pas tenter par ceux qui, dans votre majorité parlementaire, veulent aller jusqu'à légaliser l'euthanasie. Ils répètent les mêmes arguments depuis des années alors même que les médecins sont contre, que les spécialistes des soins palliatifs sont contre, que les accompagnants et les infirmiers et infirmières sont contre, que Jean Leonetti est contre, que les milliers de bénévoles sont contre et que l'immense majorité des Français est contre. Avant votre élection, ils étaient de gauche et maintenant, derrière Jean-Louis Touraine (qui se dit franc-maçon), ils recommencent leurs agitations euthanasiques et veulent, encore une fois, déplacer le centre de gravité de la loi du côté de "la liberté de mourir".

Avec ce que fit Alain Claeys sous l'ancienne mandature, ils ont déjà réussi à infléchir l'esprit de la loi Leonetti — certains disent même à le corrompre — alors même qu'il exprime un *consensus*, un point d'équilibre. Mais cela ne leur suffit pas. Cette nouvelle loi, disent-ils, n'a pas introduit « d'innovations significatives » — à savoir, pour eux, le "droit à mourir". Désormais, ces



Damien Le Guay.



L'humanisme se trouve dans l'accompagnement des malades confrontés à l'angoisse de la mort, rappelle le philosophe.

156 députés veulent aller un peu plus loin. Plus loin, trop loin. Non pas accompagner la vie mais proposer la mort. Et ne croyez pas qu'il s'agit d'un aménagement. L'euthanasie, si elle était légalisée, serait un changement de nature de la fin de vie et j'ose le dire une rupture civilisationnelle. Ce compromis serait une compromission. Et vous l'auriez accepté pour satisfaire les survivants de l'ancien monde qui, par opportunisme, ont rapidement changé de parti sans macroniser la raideur de leurs certitudes dans une pensée complexe du "en même temps".

Il est faux de considérer, comme ces députés le disent, que les Français auraient un « désir impatient » d'introduire « ce progrès humaniste ». D'abord, il ne s'agit pas d'un progrès mais d'une régression. Et l'humanisme n'est pas du côté de la mort mais de l'entraide au bord du gouffre. Contrairement à ce qu'ils disent, ce choix de mort est très très minoritaire en Europe — avec une légalisation qui ne concerne que 6 % de la population européenne. L'idée est séduisante, quand on se porte bien. Or, une fois confronté non pas à une idée abstraite mais à la réalité des derniers jours, d'une vie d'autant plus belle qu'elle s'achève, l'envie de mourir

de l'existence jusqu'au bout, malgré tout, est la plus forte. Telle est l'expérience de ceux qui travaillent tous les jours pour humaniser la mort. L'idée est simple, la réalité est complexe. La légalisation de l'euthanasie revient à dire aux affaiblis de la vie que l'hôpital n'est plus hospitalier. Il ne serait plus là pour les protéger, pour les accompagner, pour soulager leurs douleurs. Cette demande est faite au Parlement par des esprits

**DANS LES  
SONDAGES,  
LES FRANÇAIS  
MAJORITAIREMENT  
PRÉFÈRENT  
LES SOINS  
PALLIATIFS.**

forts contre des humains faibles à l'hôpital. Les premiers, par idéologie d'une fausse autonomie, veulent une liberté hors solidarité, alors que les seconds demandent à être accompagnés lorsqu'ils sont confrontés à l'angoisse de mort. Et faire d'Anne Bert, comme le font ces députés, une égérie de l'euthanasie, alors qu'elle n'était pas en fin de vie, ajoute de la confu-

sion à la confusion. N'oublions pas que l'ARSLA (Association française pour la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique) avait été choquée par la médiatisation d'un geste individuel qui était considéré comme une offense pour tous les malades qui se battent contre la maladie de Charcot.

Et puis, l'impatience, qui serait reflétée par les sondages, n'en est pas une. Tout dépend, nous le savons tous, de la manière de poser les questions. Quand on demande aux Français si, en fin de vie, ils préfèrent les soins palliatifs ou l'euthanasie, majoritairement ils disent préférer les soins palliatifs.

Si vous voulez, Monsieur le président, être du côté de la solidarité humaine et non de l'abandon des plus faibles, faites en sorte de donner aux soins palliatifs les moyens qu'ils n'ont jamais eus en demandant à l'hôpital, selon les recommandations du rapport Sicard, de limiter l'acharnement thérapeutique.

Laissez-moi vous rappeler les paroles d'un vieil homme que vous avez connu et dont vous êtes le disciple: « L'expérience mienne d'une fin de vie se nourrit de ce vœu le plus profond de faire de l'acte de mourir un acte de vie. [...] Il importe d'être vivant jusqu'à la mort... » Cette conviction de Paul Ricoeur, alors qu'il avait plus de 80 ans, est celle de tous ceux qui aident à rendre vivante la fin de vie. J'ai la faiblesse de penser qu'elle est aussi et restera toujours la vôtre, monsieur Macron. ●

## Quand les grands esprits féminins se révèlent

Résistance aux totalitarismes, refus du conformisme: la Journée internationale des droits des femmes, le 8 mars, est l'occasion de redécouvrir les actions de femmes de tête et de cœur, invite le chercheur en sciences politiques rattaché au Sophiapol (université Paris Nanterre) **Marc Crapez**.

Le sociologue conservateur Gaston Boutboul estimait, il y a déjà plus d'un demi-siècle, que le processus de féminisation allait s'avérer facteur de développement et de paix. En effet, ironisait-il, l'horizon philosophique masculin ne dépasse guère le précepte: "Si on ne fait pas la guerre, qu'est-ce qu'on fait?"

Lourde tâche que de bousculer le conformisme patriarcal! C'est peu dire que l'Occident ne peut se targuer d'être exemplaire. Sainte Catherine de Sienne fut reconnue docteur de l'Église avec plusieurs siècles de retard. On croit rêver en se remémorant qu'en France, la capacité juridique de la femme mariée dut attendre 1965: droit d'ouvrir un compte en banque et de signer seule un contrat de travail! Et si ces inepties sont révoquées, la condition féminine laisse encore à désirer. On songe, bien sûr, à la question de l'égalité salariale, comme au goulot d'étranglement de la promotion managériale. Cela incite à redécouvrir et à valoriser les actions et les inventions des femmes dans le passé, qui furent plus nombreuses qu'on le croit, de Mme du Châtelet aux ingénieures afro-américaines de la Nasa.

Il serait temps, par exemple, d'explorer et de réévaluer la participation des femmes à la résistance face au totalitarisme sous toutes ses formes: combat, contre-



Marc Crapez.

COLLECTION FEMMINELLE

